

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 17 JUIN

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

L'absence prolongée de M. de Freycinet, qui soigne sa santé à Aix-les-Bains, est l'objet de nombreux commentaires. On prétend que le président du Conseil sent, de jour en jour, ses forces décliner. Ses amis avouent eux-mêmes leurs inquiétudes. Depuis plusieurs mois, M. de Freycinet a beaucoup vieilli, physiquement et intellectuellement.

Nous avons entendu plusieurs membres de la gauche parler, dans l'intimité, de l'éventualité de la succession du président du Conseil.

Est-ce bien sérieux? M. de Freycinet n'a-t-il pas quelque intérêt à prolonger sa villégiature pour cause de santé?

Nous devons cependant relater certaines rumeurs d'après lesquelles le ministre de l'intérieur songerait d'ores et déjà à préparer sa prise de possession de la présidence du conseil au cas où elle deviendrait vacante.

Serait-ce pour ce motif que l'on retarde la distribution du projet de loi déposé par M. Constans? Il n'a pas encore délivré le bon à tirer. Cependant le ministre de l'intérieur paraissait résolu à poser la question de confiance sur l'urgence de sa proposition de loi.

M. Constans aurait-il réfléchi? Se serait-il demandé s'il ne serait pas plus opportun d'attendre les événements et de ne pas engager son portefeuille dans une question qui pourrait occasionner sa retraite du ministère de l'intérieur?

Dans la situation actuelle, M. Constans peut, à bon droit, prétendre à la succession de M. de Freycinet, si celui-ci se décide à alléger le fardeau de ses responsabilités. Tandis que battu sur une question aussi importante que celle de la création des caisses de retraites ouvrières,

M. Constans pourrait ne plus faire partie d'une nouvelle combinaison ministérielle. Tant que la distribution du projet n'aura pas été effectuée, son retrait sera facile. C'est ainsi qu'on explique le retard inusité apporté à sa distribution.

Quant au remplacement de M. de Freycinet au ministère de la guerre, on n'y a point songé, par la raison toute simple que M. de Freycinet, même s'il se voit contraint d'abdiquer la présidence du Conseil, tient absolument à rester au ministère de la guerre. Sa démission lui apparaît comme une retraite définitive; aucun espoir de revenir au pouvoir lui resterait. Et l'on sait que M. de Freycinet tient à ne point s'isoler de la politique active: l'ambition de la présidence de la République fut toujours son rêve le plus caressé. L'ambition est tenace même et surtout chez les vieillards.

Dans les milieux parlementaires on ne voit, au reste, aucun civil qui puisse s'implanter au ministère de la guerre. Bon gré mal gré il faudrait offrir le portefeuille à un général. Et nos radicaux n'y tiennent plus et pour des causes bien connues de tous, plus ou moins avouables il est vrai.

La cuisinière de M. Guyot

M. Yves Guyot, grand voyageur devant le budget des travaux publics, dont il absorbe les allocations spéciales en se déléguant lui-même à toutes les cérémonies de province, se trouvait, dimanche, à Tours. Il inaugurerait une passerelle. Les inaugurations ne sont pas toujours sans désagrément. M. le ministre a dû subir deux assauts oratoires: le président du cercle radical d'Indre-et-Loire a exigé la promesse de réformes sociales, et le président de la chambre syndicale des ouvriers de chemins de fer a réclamé son appui contre la Compagnie d'Orléans et l'administration du réseau de l'Etat.

Le ministre, qui aime les compliments, mais déteste les réclamations, s'est montré nerveux; il a quelque peu (qu'on nous passe le mot) envoyé promener ses interlocuteurs.

« Le moyen, a-t-il conclu sèchement, pour les ouvriers de conserver leurs syndicats, c'est de ne pas en abuser... Si les syndiqués en arrivent à commettre des abus, à troubler leurs camarades dans le travail, eh bien! les syndicats se condamneront eux-mêmes, et bientôt ils ne seront plus... »

« Où irons-nous si un bourgeois ne pouvait plus renvoyer sa cuisinière parce qu'elle fait partie d'un syndicat? »

Il y a du vrai dans ce qu'a dit M. Guyot, et nous ne contesterons pas au ministre des travaux publics le droit de renvoyer sa cuisinière.

Seulement, quels cris aurait poussés le même M. Guyot — avant qu'il fût ministre — si l'un de ses prédécesseurs avait parlé aussi sévèrement de l'abus des syndicats!

Et, comme le « vieux petit employé » aurait pris à parti dans la Lanterne cet abominable réactionnaire!

Quand on est ministre, on ne raisonne plus comme un « vieux petit employé »; c'est dans l'ordre des choses d'ici-bas, et M. Yves Guyot ne veut plus rien changer à un ordre qu'il a ses raisons de trouver parfait.

INFORMATIONS

L'impératrice Eugénie est toujours à Paris. Dimanche, elle est allée entendre la messe à la Madeleine avec la princesse Lætitia et le prince Louis. Elle est rentrée à pied à l'Hôtel Continental.

Le Petit Journal dit qu'à leur tour les commis et garçons épiciers s'agitent et demandent quelques améliorations qui peuvent se résumer ainsi :

1° Ouverture des magasins à sept heures, du 1^{er} avril au 1^{er} octobre, et à huit heures pendant l'hiver; fermeture à huit heures du soir en tout temps les jours ordinaires, et à une heure après midi le dimanche, sauf pour les fêtes de Noël et du jour de l'An.

2° Un maximum de douze à treize heures de travail, au lieu des seize et parfois dix-sept heures actuellement exigées.

Les employés de l'épicerie vont se syndiquer pour obtenir ces réformes.

L'INFLUENCE FRANÇAISE

La Pall Mall Gazette, journal radical anglais, constate que l'influence catholique, propagée par nos missionnaires, doit être considérée comme l'instrument le plus efficace de la domination française en Orient :

« En réalité, dit le journal anglais, les Français sont la grande nation des missionnaires catholiques, et ainsi l'agrandissement de l'Eglise en Orient constitue également l'agrandissement de la France. »

Or, c'est uniquement par de mesquines persécutions que les républicains savent reconnaître les immenses services rendus par ces missionnaires à l'expansion française.

MORALE SANS DIEU

A propos du crime de Courbevoie dont les débats viennent de se dérouler devant la Cour d'assises de la Seine, M. Cornély écrit dans le Gaulois les lignes suivantes :

Il y a dix ans, en mars 1881, j'écrivais ceci :

« Où allons-nous avec le système moderne, avec ce système qu'on appelle d'un nom barbare, comme tout ce qui se fait: la laïcisation? Nous marchons fatalement à la répression des crimes de l'enfant; nous marchons à la prison pour enfant; nous marchons au bain pour

Feuilleton de l'Écho Saumurois

UN AMOUR EN RUSSIE

PAR GEORGES DU VALLON

Avec le groupe joyeux dont faisaient partie la princesse et sa sœur, il passa dans la salle des Armoires, où était dressée l'une des tables somptueuses qui attendaient les soupers. De toutes parts, là aussi, s'épanouissaient des plantes rares, des bosquets éclairés à la lumière électrique; des fleurs étaient jetées à profusion sur les tables, entre les merveilleuses pièces d'orfèvrerie du service, et sous les pas de l'Impératrice, où elles formaient un tapis parfumé.

Selon l'usage, le Tzar ne prit pas, auprès de la Tsarine, la place qui lui était réservée; mais, amphitryon impérial, il circula entre les tables, laissant partout sur son passage l'impression de sa haute cordialité, si bien que chacun de ceux à qui il daignait adresser la parole pouvait se croire l'objet d'une faveur spéciale.

Des deux mille invités qui avaient pris place autour des tables, Gérard était certainement un

des plus heureux.

On se montrait charmant pour lui dans la coterie de la princesse Laghine. Toute la courtoisie, toute l'amabilité russe se déployaient en faveur de cet hôte, dont la nationalité n'était pas moins sympathique que la personne. On le présenta au mari d'Olga, le prince Boris, qui l'engagea, le plus cordialement du monde, à devenir un des familiers de sa maison. Gérard ne demandait pas mieux, ayant appris qu'Alexandra demeurait chez les Laghine. L'intérieur qu'on lui ouvrait avec cette grâce hospitalière qui est un des traits distinctifs de la société russe, était d'ailleurs un des plus agréables et des plus appréciés de Pétersbourg.

Gérard fit aussi connaissance, dans ce groupe aimable, avec un jeune chevalier-garde, le lieutenant Michel Samarof, qui devait être bientôt un ami pour lui. C'était le type accompli de l'officier russe de la haute aristocratie, brave comme son épée, séduisant et charmeur.

Avec la spontanéité de leur jeune et franche nature, ils s'apprécièrent à première vue, ne connaissant pas encore l'harmonie de leurs caractères, mais devinant celle de leurs antipathies, dont l'attaché allemand, Herbert de

Hubschauen, faisait les frais.

Cette nuit-là, lorsqu'emporté par son train qui glissait comme une flèche sur la neige glacée, Gérard, enfoui sous ses fourrures, récapitula les incidents du bal, deux images féminines se dessinèrent nettement dans sa pensée charmée: l'image radiante de la beauté couronnée sous sa personification la plus gracieuse et la plus auguste, et la physionomie ensorcelante et pure d'une jeune demoiselle d'honneur.

II

Le lendemain, Gérard écrivit à sa mère une longue lettre, où le gala du Palais d'Hiver était brillamment dépeint.

Un très court paragraphe mentionnait assez froidement mademoiselle Wonzof et les Laghine.

Malgré cette concision et cette froideur, madame de Valdau fut frappée de la rencontre; et sa prochaine lettre demandait les détails que son fils n'avait pas jugé à propos de lui donner.

La mère de Gérard souffrait beaucoup de ce grand éloignement du jeune officier qui était toute son affection et toute sa joie.

Depuis que la mort lui avait pris un mari adoré, et qui méritait de l'être, elle ne trouvait la force de vivre que dans cette sainte tendresse qui l'unissait à son Gérard. Pourtant, elle était trop dévouée pour se plaindre. Elle savait que le choix dont son fils avait été l'objet était flatteur, que son avenir pouvait être là; qu'en tous cas, les mois ou les années passés à Pétersbourg ne demeureraient pas sans influence sur la suite de sa carrière, en lui assurant des relations agréables et utiles.

Et très fière de ce fils, que l'on ne pouvait guère se défendre d'apprécier et d'aimer, elle se résignait à demeurer seule, à la condition que des lettres fréquentes la fissent vivre un peu de la vie de son grand enfant.

Gérard lui donnait volontiers satisfaction sur ce point, car il l'aimait très sincèrement, ayant vécu avec cette mère parfaite dans la plus affectueuse communauté de sentiments, depuis que son esprit s'était éveillé à la vie morale. Elle était du petit nombre des femmes qui savent élever un homme.

Rien de mesquin, rien de mièvre dans son caractère, pourtant absolument féminin.

Le vrai, le beau, tout ce qui porte un ca-

enfant; nous marchons à la guillotine pour enfant. Horreur! Oui, je vois parfois passer comme un rêve effrayant, sous les yeux de mon âme, un tableau représentant le supplice d'un parricide de dix ans.

» Le condamné sera tout petit, et il ne pleurera plus. Les spectateurs seront tout petits, et ils admireront le condamné. Il n'y aura d'adultes, sur cette place de la Roquette, en miniature, que les gendarmes, le bourreau et les instituteurs laïques! »

Ces lignes, je les signe encore aujourd'hui.
J. CORNÉLY.

MARIAGE ROMANESQUE

On mande de Rome :

« L'entretien que le roi a eu avec le prince Charles Bonaparte avait pour objet le mariage de la princesse Marie Bonaparte, fille aînée du prince, âgée de vingt et un ans, avec un simple lieutenant de l'armée italienne, appartenant à une famille d'ouvriers.

» La signature du contrat aura lieu cette semaine. Le roi et la reine d'Italie y assisteront.

» On dit que le roi accordera au jeune lieutenant un titre nobiliaire. »

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

L'EXPOSITION

La souscription pour l'Exposition de Saumur suit son cours avec beaucoup d'entrain. Quelques quartiers n'ont pas encore été visités; ils le seront prochainement. Afin que ceux qui auraient été oubliés, ou qui étaient absents lors du passage des délégués, puissent encore apporter leur souscription, nous publions à nouveau la liste des hommes dévoués qui veulent bien se charger de visiter nos concitoyens.

Commissions

1^{re}. — MM. Tessier, Boujou et Chevalier : La Croix-Verte.

2^e. — MM. Sourdeau et Hubert : Le quartier des Ponts.

3^e. — MM. Florisson et Bonneau : Rues de Bordeaux, d'Alsace, Fardeau, du Champ-de-Foire et de Poitiers jusqu'à la rue Verte.

4^e. — MM. Simon et Vinsonneau : Rues Beaurepaire, d'Orléans, de Lorraine, Gambetta et Maremaillette.

5^e. — MM. Collin et Baugé : Place de la Bilange (côté ouest), rues Saint-Nicolas, de la Fidélité, Brault, Chanzy, Courcouronne, de la Monnaie, Daillé, de la Petite-Bilange, du Pavillon, de la Maréchalerie et quai Saint-Nicolas.

6^e. — MM. Petit-Salmon et Godet : Place de l'Hôtel-de-Ville, quai de Limoges, rues du Palais-de-Justice, de Fenet, du Bellay, place Notre-Dame, le Petit-Puy, Beaulieu, les Moulins.

chet de noblesse et d'héroïsme, la passionnait.

C'était la digne veuve, la digne mère d'un soldat.

Mais, en même temps, elle était profondément femme par la douceur, la bonté, la miséricorde. C'est ainsi qu'elle avait pu tenir à la fois, près de son fils, sa place de mère et celle du père tragiquement disparu.

Et lui avait aimé et respecté en elle la double image qui se confond dans le cœur de ceux qui ont des parents dignes de leur titre.

Ce n'est pas qu'il n'y eût parfois des nuages sur cette tendresse.

Au fond elle restait invariable, étant, par essence, de celles qui ne s'altèrent point.

Mais Gérard n'eût pas été homme, il n'eût pas eu le caractère ardent dont il avait hérité, s'il n'avait parfois fermé l'oreille aux conseils maternels.

Comme la plupart des mères, madame de Valdaun connut des heures tourmentées, des déceptions, des craintes qu'elle s'exagérait, parce que la voix calme et expérimentée du père ne s'élevait pas pour les réduire à leurs justes proportions.

Lorsque Gérard, qu'elle n'avait pas quitté

7^e. — MM. Contard et Roland : Rues Saint-Jean, Cour-Saint-Jean, du Marché-Noir, de l'Hôtel-de-Ville, de la Comédie, place de la Bilange (côté est).

8^e. — MM. Poisson et Lemoine : Rues Dacier, de l'Ancienne-Messagerie, Cendrière, de la Porte-Neuve, de la Petite-Douve, du Portail-Louis, Dupetit-Thouars, de la Grise, Bodin, du Petit-Versailles et des Pâiens.

9^e. — MM. Guédon et Chaussepied : Rue de la Tonnelle, place Saint-Pierre, rues Haute-Saint-Pierre, Basse-Saint-Pierre, de la Montée-du-Fort et du Puits-Neuf.

10^e. — MM. Sabatier et Gouin : Rues du Temple, du Prêche, Grande-Rue, rues du Petit-Mail, du Collège, de l'Hôtel-Dieu, des Basses-Perrières, des Boires, de la Chouetterie, place de la Gendarmerie.

11^e. — MM. Thavenard et Favaron : Rues de Poitiers, Verte, de Nantilly, Saint-Lazare, avenue de la Gare de l'Etat, rues du Pressoir-Saint-Antoine, de la Gueule-du-Loup, place de Nantilly.

12^e. — MM. Doguereau et Liverani : Saint-Hilaire-Saint-Florent et le Pont-Fouchard.

LA Petite Loire ET LE Courrier de Saumur

Dans son article « L'Exposition de Saumur » du 11 juin dernier, la *Petite Loire* disait :

« Un groupe de citoyens conçut l'idée d'un concours et d'une exposition à Saumur et prit courageusement l'initiative. Une commission fut formée, un commissaire général nommé. On se distribua les compétences et les emplois, sur toute l'échelle de la hiérarchie. On élut même — prématurément peut-être, car le besoin n'en apparaissait point immédiat — un président d'honneur. Puis, on convoqua les « notables » commerçants, et on élabore aujourd'hui un programme sur lequel le public est appelé à prononcer son jugement.

» C'est ici que commençait, nous ne dirons pas les « plaintes », mais les observations.

» Il n'existe pas — a-t-on fait remarquer non sans quelque raison — deux classes de commerçants, les « les notables » et les « non notables », en langue vulgaire, les « grands » et les « petits ». Les « petits » négociants sont encore bien plus intéressés que les « grands » à la réussite de l'Exposition. On eût donc souhaité, on souhaite, pendant qu'il en est temps, une convocation générale de tous les commerçants de Saumur, sans distinction de taille, dans la salle du théâtre, pour faire sanctionner les choix arrêtés, pour en avoir un avis et un vote généraux et procéder en conformité de ce vote et de cet avis.

» Et cette sorte de plébiscite est d'autant plus urgent que, dans le public, circulent certains bruits qu'il importe d'annihiler.

» On parle — nous n'en croyons pas un traitre mot, bien entendu — d'« accaparement » par telle ou telle coterie ouvertement signalée. Des politiques ombrageux, républicains convaincus du reste, s'étonnent qu'on

ait choisi pour président d'honneur, entre camarades, sous le manteau de la cheminée, à cachepot pour ainsi dire, M. Berger, député, qui arbore haut et ferme ses opinions réactionnaires. On s'étonne également que M. Sourdeau, autre réactionnaire non moins avéré, figure parmi les organisateurs..... »

On lit dans le *Courrier de Saumur*, sous le titre « RECTIFICATIONS » :

« On nous met sous les yeux, aujourd'hui seulement, un numéro d'une petite feuille de Thouars, très mal informée et très méchante, sous son apparence douceuse, et qui contient, dans un article consacré à l'Exposition de Saumur, une foule d'erreurs qu'il importe de redresser dans l'intérêt de la vérité.

» 1^o L'idée première d'un concours et d'une Exposition régionale émane non pas d'un « groupe de citoyens », mais des membres du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur, ce qui est bien différent.

» 2^o Ce n'est pas un président d'honneur, mais bien cinq, qui ont été choisis dès la première heure : le préfet, le sous-préfet, le maire, le général, et le député de l'arrondissement.

» 3^o On n'a pas convoqué seulement les « notables », mais tous les commerçants, indistinctement, petits et grands, par la voie de la presse. Si le journal en question l'ignore, c'est qu'il ne sait rien de ce qui se passe à Saumur. S'il ne l'ignore pas, son insinuation est perfide. La convocation générale et publique a eu lieu le mardi 26 mai dernier, à 8 heures du soir, à l'Hôtel de Ville.

» 4^o M. Perreau de Meigné n'est point écarté, comme on semble le croire avec une naïveté qui désarme. On donne le conseil, avec une gravité qui fait sourire, de l'opposer à M. Berger, comme si M. Berger n'était autre chose qu'un président honoraire, au même titre que les quatre autres personnages que nous avons nommés. M. Perreau de Meigné est et reste président du Comice agricole.

» Tout ce qui a trait à l'Exposition, est l'œuvre du Comice agricole. La Commission d'organisation est présidée par M. Perreau de Meigné.

» Sous toutes ces équivoques, sous ce reproche qu'on fait aux organisateurs d'avoir accepté le concours de personnes dont les opinions réactionnaires sont notoirement connues — comme si les questions d'agriculture ne constituaient pas un terrain neutre — apparaît clairement la malveillance.

» Les inspireurs de l'article sont connus. Ils ne peuvent rien. Et c'est précisément parce qu'ils ne peuvent rien, que leur dépit éclate malgré toutes les précautions qu'on a prises pour le dissimuler. L'Exposition réussira malgré eux et sans eux. Ils peuvent dire tout ce qu'ils voudront. Nous ne leur répondrons

même pas, parce qu'ils sont sans autorité, sans influence sur l'opinion, et que, en aucune manière, il ne peuvent nuire au succès de l'Exposition. »

Nous n'avons pas à prendre part à cette discussion entre les deux journaux républicains de Saumur.

La *Petite Loire* prétend que M. Berger a été nommé président d'honneur entre camarades, sous le manteau de la cheminée, à cachepot pour ainsi dire.

Le *Courrier de Saumur* assure que dès la première heure M. Berger a été nommé.

Le *Courrier*, il nous semble, doit être mieux renseigné que personne, et puisqu'il assure que dès la première heure le député de l'arrondissement a été choisi comme un des présidents d'honneur de l'Exposition, il y a lieu de le croire et de féliciter de son tact M. le Commissaire général.

Cependant, nous pensons que M. le Commissaire général a été quelque peu impressionné de l'attaque de la « petite feuille de Thouars. »

Dans la circulaire relative au concours organisé par le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur, approuvée par M. le Préfet à la date du 8 juin dernier, nous constatons que M. le député de l'arrondissement, sur la liste des présidents d'honneur, vient au cinquième rang, après M. le Maire, M. le Sous-Préfet, M. le Préfet.

Nous constatons en outre que le nom de M. Sourdeau, le seul « réactionnaire » que la *Petite Loire* voyait avec peine figurer parmi les organisateurs de l'Exposition, a été rayé.

Ces concessions désarmeront-elles la *Petite Loire*?

Hier, la *Petite Loire* répliquait au *Courrier*. Le *Courrier* ne peut se dispenser de répondre. Vont-ils faire la trêve de l'Exposition!

M. Develle à Saumur

M. Pottier a télégraphié de Paris, aujourd'hui mercredi, à 12 h. 23, la dépêche suivante :

« M. le Préfet de Maine-et-Loire, MM. Combier, Perrault, de La Devansaye et Pottier, ont été recus par M. le Ministre de l'Agriculture qui a promis d'honorer de sa présence l'Exposition de Saumur. »

On nous annonce la démission d'un honorable conseiller municipal, M. Langlois.

D'après les potins qui courent et dont nous ne voulons pas nous faire l'écho, ce serait relativement à un voyage à Paris. Nous n'avons pas vu cependant son nom sur la liste des commissaires nommés pour les tramways.

De quoi s'agit-il donc? Le public tiendra à être renseigné sur cette question qui ne peut manquer d'être fort intéressante.

pendant ses études, atteignit les limites de l'adolescence; lorsque, d'enfant, il devint homme et, par la force des choses autant que par un besoin naissant de liberté, il échappa à sa vigilance inquiète, elle éprouva l'effacement de la poule dont les poussins prennent leur essor.

Gérard lui revint, respectueux, soumis en apparence; mais elle sentit que ce n'était plus son Gérard d'autrefois. Jusque dans sa soumission, on devinait l'instinctive aspiration vers l'indépendance; jusque dans sa franchise, il y avait des restrictions. Sa déférence était désormais une forme de son affection, non plus le besoin irraisonné d'une direction et d'un conseil.

Madame de Valdaun sentit ces nuances avec son esprit qui était fin et pénétrant; elle en souffrit avec son cœur, qui s'était attaché à ce fils de toute la force des autres affections éteintes.

Bientôt Gérard lui échappa de nouveau. La vie de garnison, à laquelle madame de Valdaun n'avait pas commis la maladresse de vouloir s'associer, favorisait sa soif d'indépendance. Il venait en courant passer quelques jours près d'elle à Paris, où elle était plus que jamais

fixée, n'ayant pas voulu remettre les pieds dans la pauvre chère Alsace dont son fils était exilé.

Puis il y eut l'expédition de Tunisie, avec ses hasards et la longue séparation qu'elle imposa à la mère dont la vocation, malgré sa force d'âme, était de trembler toujours. Gérard en revint lieutenant et décoré pour sa belle conduite dans une affaire qui décida de la prise de Kérouran. En le revoyant bronzé par le soleil d'Afrique, beau, à ses yeux de mère, d'une beauté virile et nouvelle; en voyant surtout la croix qui mettait sa tache rouge sur le cœur vaillant du jeune officier, elle oublia les larmes versées en secret pendant la campagne.

L'image de son mari, de son héros bien-aimé, passa devant ses yeux, et elle eut comme un enivrement d'orgueil et de joie.

Gérard, qui avait jusque-là semé à tous les vents du ciel les prémices de sa jeunesse joyeuse, se mit alors à travailler avec ardeur. Cette croix, qui lui caressait délicieusement la poitrine, lui murmurait des choses nouvelles; il devint ambitieux, de la noble ambition des jeunes qui ne veulent pas que leur vie demeure inutile. Officier breveté, intelligent et

brave, héritier d'un nom respecté et aimé dans l'armée, il se sentit placé dans les meilleures conditions d'avenir, et résolut d'en profiter. Sa mère le retrouva cette fois; elle avait regretté un enfant, il lui revenait un homme. Ce n'était plus la volonté molle ou tenace qu'elle avait dû stimuler, ou contre laquelle il lui fallait lutter: c'était un vouloir ferme, qui savait vers quel but il tendait, et se doublait de l'énergie nécessaire pour l'atteindre.

Plus que jamais fière de ce fils, dont tous la complimentaient, madame de Valdaun se tranquillisa autant que les mères en sont susceptibles — et il lui arriva même de sourire de ses craintes passées.

Toutefois, comme, après tout, ces craintes n'avaient pas été absolument chimériques, et comme elle connaissait bien le cœur ardent de son fils, elle vit arriver, avec une satisfaction mêlée d'angoisse, l'heure possible du mariage, partagée entre des perspectives rassurantes et la crainte, si naturellement égoïste, de n'être plus mère qu'à moitié.

(A suivre.)

DOUBLE ARRESTATION

Nous avons parlé hier d'une double arrestation. L'affaire avait pris d'abord de grandes proportions qui n'existent pas.

Le parquet de Saumur avait reçu un mandat d'arrêt du parquet de Blois contre un sieur B., tailleur établi depuis peu à Saumur, inculpé de banqueroute frauduleuse.

Au moment où la police croyait s'emparer de sa personne, le tailleur disparut et lui échappa. Bientôt M. le commissaire de police évanta la mêlée et comprit qu'il y avait un complice.

En effet, R., voisin du tailleur, avait facilité son évasion, et procuré le moyen de filer sur Angers. Le télégraphe précéda l'arrivée de B., qui fut recueilli par les gendarmes au sortir du train.

A Saumur, M. le commissaire de police faisait appeler R. à son bureau. Celui-ci n'a pas été mis en état d'arrestation, mais il s'est fort compromis dans la circonstance.

ÉBOULEMENT A LA GARE D'ORLÉANS

Un accident qui aurait pu avoir des suites graves est arrivé au chantier de la gare d'Orléans, le 14 juin.

Pendant la crue de ces jours derniers, l'eau a miné les remblais à l'endroit où les wagonnets de Beauville descendent au fleuve pour être chargés de sable.

Ce matin, le poids des wagons et la trépidation de la machine ont provoqué un éboulement, et tous les wagons sont tombés à l'eau.

Il n'y a eu aucun accident d'ouvriers et les dégâts sont purement matériels.

TOURNÉES FRÉDÉRIC ACHARD

Encore un régal que nous offrira, sous peu, l'activité dévorante de M. Frédéric Achard avec ses multiples tournées.

On nous annonce le *Juif-Errant*, chef-d'œuvre d'Émile Sue et A. d'Ennery, interprété par l'inoubliable trio dramatique : Dumaine, Taillade et Lacressonnière.

Ces trois grands artistes seront accompagnés d'une excellente troupe d'ensemble et la représentation, nous pouvons le dire en toute assurance, sera l'une des plus brillantes qu'il nous soit donné d'applaudir.

SQUARE DU THÉÂTRE

Harmonie Saumuroise

Concert du JEUDI 18 juin, de 8 heures 1/4 à 9 heures 1/4 du soir

Programme

1. *Le Bienheureux*, allégo LEROUX.
 2. *Honneur et Patrie*, fantaisie FOARE.
 3. *Bouquet de fraises*, valse FISCHER.
 4. *Les Mousquetaires au Couvent*, fantaisie VARNEY.
 5. *Babil d'oiseaux*, polka MORAND.
- Le chef de musique,
V. GOUBEAULT.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 14 juin. — Suzanne-Marguerite-Joséphine Baligand, rue de Poitiers.

Le 15. — Abel-Gaëtan Guilhom, rue des Capucins.

LES ÉPOUX DELABARRE

Hier soir, des habitants des Tuffeaux ont aperçu une masse flottante que le courant entraîna. Vite ils ont monté dans un bateau et bientôt se sont trouvés en présence de deux cadavres qu'ils ont ramenés à terre.

Ces corps ont été reconnus pour ceux de M. et M^{me} Delabarre, de Saumur, disparus depuis le 3 mars dernier.

Les deux époux étaient attachés ensemble par le milieu du corps. La femme présentait un état complet de décomposition. Delabarre était encore reconnaissable, et ses vêtements ne laissaient aucun doute sur son authenticité.

L'inhumation a eu lieu aux Tuffeaux, en présence des membres de la famille.

CONFÉRENCE A SAINT-CLÉMENT

Une conférence publique agricole sera faite, à Saint-Clément-des-Lévées, par M. Morain,

professeur départemental d'agriculture, dimanche prochain 21 juin, à midi, dans la salle de la Mairie.

Sujet de la conférence : *Le chanvre*, — *Vignes américaines*.

CRUE DE LA LOIRE

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« La crue de la Loire a atteint dimanche dernier son maximum dans notre département.

» Aux principaux points de repère, à Saumur, aux Ponts-de-Cé, à Montjean, on a constaté une évaluation moyenne dépassant 3^m 50 au-dessus de l'étiage; 3^m 58 à Saumur. Aussi presque par tout l'eau a dépassé les berges et a envahi les campagnes voisines. La vallée a énormément souffert; les prairies ont été presque complètement reconvertes. Presque toute la récolte de foie est perdue; on dit aussi celle du chanvre bien compromise. C'est un vrai désastre.

» Les dommages s'étendent également aux bords de la Maine et à ceux de la Sarthe et de la Mayenne. La Loire a refoulé dans ces rivières jusqu'à plusieurs lieues au-dessus d'Angers. Les prairies ont disparu sous une couche d'eau de deux mètres de hauteur. »

NANTES. — *La fête du 3^e dragons*. — Le 14 juin, le 3^e régiment de dragons, en garnison à Nantes, a célébré la fête de son étendard, à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Friedland.

Le programme comportait un grand carrousel militaire. Les exercices de manège ont été très applaudis par une foule considérable. Les jeux qui ont suivi ont obtenu un grand succès.

La veille, une messe avait été célébrée dans l'église de Saint-Donatien pour les officiers et soldats du 3^e dragons morts à Friedland. M. l'abbé Mainguy, aumônier militaire, officiait. Dans le chœur, le clergé de Saint-Donatien, ainsi qu'un ecclésiastique décoré de la Légion d'honneur. M. le général Le Guern et le colonel du 3^e dragons occupaient les places d'honneur. Le lieutenant-colonel, tous les officiers, un grand nombre de sous-officiers et de cavaliers du régiment assistaient à la cérémonie religieuse.

COURSES DE VERRIE-SAUMUR 5 ET 6 JUILLET 1891

Premier jour, Dimanche 5 juillet

Prix du Fagot, course plate (gentlemen) : Un objet d'art d'une valeur de 400 fr., offert par la Société des courses de Verrie au premier, et un panier de champagne offert par MM. Girard et Bouvet au second, les entrées au premier; pour chevaux de chasse et de promenade, de 4 ans et au-dessus, domiciliés à Saumur quinze jours au moins avant la course et n'ayant pas, en 1891, pris part à une course publique quelconque, montés par des gentlemen n'ayant jamais gagné. — Distance : 2,500 mètres environ.

Prix de la Loire, course plate : Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 300 francs au premier, un autre de la valeur de 150 fr. au second, un autre de la valeur de 100 fr. au troisième, offerts par la Société des courses de Verrie, pour les officiers faisant leur cours à l'École de cavalerie et montant des chevaux du manège. — Distance : 2,200 mètres environ.

Prix du Château de Marson, course plate : Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 300 fr. au premier, offert par M^{me} Baillou de la Brosse; un objet d'art d'une valeur de 150 fr. au deuxième; un objet d'art ou d'utilité militaire d'une valeur de 100 fr. au troisième, offerts par la Société des courses de Verrie, pour les élèves-officiers montant des chevaux du manège. — Distance : 2,200 mètres.

Prix du Thouet, course plate : Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 300 fr. au premier, un autre de la valeur de 150 fr. au second, un autre de la valeur de 100 fr. au troisième, offerts par la Société des courses de Verrie-Saumur, pour les officiers faisant leur cours à l'École de cavalerie, montant des chevaux du manège. — Distance : 2,200 mètres.

Prix du Marsoulet, steeple-chase, handicap : Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 300 fr. au premier, un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au second, un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 100 fr. au troisième, offerts par la Société des courses de Verrie-Saumur, pour les officiers faisant leur cours à l'École de cavalerie, montant des chevaux du manège. — Distance : 3,000 mètres environ.

leur de 200 fr. au troisième, offerts par la Société des steeple-chases de France, pour les lieutenants d'artillerie et de cavalerie faisant leur cours à l'École de cavalerie et montant des chevaux du manège. — Distance : 3,000 mètres environ.

Pour les cinq courses ci-dessus, engagements, au Grand-Cercle, jusqu'au mardi 30 juin, avant midi.

Prix de la Société des steeple-chases de France, cross-country steeple-chase handicap (gentlemen) : 2,500 fr. offerts par la Société des steeple-chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus; au second, 500 fr. sur le prix. — Entrée : 400 fr., moitié forfait. — Minimum du handicap 63 kil. — Distance : 4,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 23 juin, avant midi, chez M. Guillemot, 1, rue Castiglione, Paris.

Deuxième jour, Lundi 6 juillet

Prix de Saint-Georges, course plate : Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 300 fr. au premier, un autre de la valeur de 150 fr. au second, un autre de la valeur de 100 fr. au troisième, offerts par la Société des courses de Verrie-Saumur, pour les officiers faisant leur cours à l'École de cavalerie et montant des chevaux du manège. — Distance : 2,200 mètres.

Prix des Bruyères, course plate : Un objet d'art ou d'utilité militaire, d'une valeur de 300 francs au premier, un autre d'une valeur de 150 fr. au second, un autre d'une valeur de 100 fr. au troisième, offerts par la Société des courses de Verrie-Saumur, pour les élèves-officiers, montant des chevaux du manège de l'École de cavalerie. — Distance : 2,200 mètres.

Prix des Sapins, course plate : Un objet d'art ou d'utilité militaire, d'une valeur de 300 fr. au premier, un autre d'une valeur de 150 fr. au second, un autre d'une valeur de 100 fr. au troisième, offerts par la Société des courses de Verrie-Saumur, pour les officiers faisant leur cours à l'École de cavalerie, montant des chevaux du manège. — Distance : 2,200 mètres.

Pour les trois prix ci-dessus, engagements, au Grand-Cercle, jusqu'au mardi 30 juin, avant midi.

Prix de la Société des steeple-chases de France, steeple-chase (4^e série) : 2,600 fr., pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné une somme de 15,000 francs, en un ou plusieurs steeple-chases, ni un prix de 4^e série, ni un prix d'une série supérieure. — Entrée : 150 fr., forfait 25 fr. — Au second 600 fr. sur le prix, le troisième retire son entrée. — Distance : 3,000 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 23 juin, avant midi, chez M. Guillemot, 1, rue Castiglione, Paris.

Prix du Comte d'Aure, steeple-chase handicap : Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 500 fr. au premier, un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 300 fr. au second, un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 200 fr. au troisième, offerts par la Société des steeple-chases de France, pour les lieutenants d'artillerie et de cavalerie, faisant leur cours à l'École de cavalerie, et montant des chevaux de l'École. — Distance : 3,000 mètres environ.

Engagements, au Grand-Cercle, jusqu'au mardi 30 juin, avant midi.

Prix de Consolation, steeple-chase : 4,000 francs offerts par la Société des courses de Verrie-Saumur, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, le gagnant à réclamer pour 3,000 fr.; tout gagnant d'un prix pendant la réunion est exclus. — Entrée 50 fr. au second. — Distance : 3,000 mètres.

Engagements jusqu'au moment de la course, à M. le commissaire chargé du pesage.

Mardi 7 juillet. Tir aux pigeons.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 16 juin 1891.

La physionomie de la Bourse ne s'est pas modifiée, la moyenne des affaires restant toujours assez restreinte. Le 3 0/0 s'inscrit à 94.95 coupon détaché; le 4 1/2 0/0 à 105.40.

La Banque de Paris clôture à 812.50 en nouvelle reprise de 3.50 sur la séance d'hier.

La Société Générale consolide son avance à 483.75. Le total des bénéfices réalisés pendant les cinq premiers mois de l'année s'élève, frais généraux déduits, à 4,670,047 fr.

Le Crédit Lyonnais gagne 5 fr. à 792.50. Il ne faut pas oublier que le prix actuel comprend le solde du dividende de 1890 qui sera payé en septembre prochain.

Nous laissons la Banque d'Escompte en nouveaux progrès à 467.50, soit 2.50 de hausse sur hier.

On cote le Crédit Foncier 4,276. — Le Crédit Mobilier garde son courant de demandes habituel à 395. Le solde du dividende de 25 fr. soit 13 fr. sera mis en paiement le 1^{er} juillet.

D'après nous, la campagne que l'on mène autour des titres de l'ancien Comptoir d'Es-

compte et de la Société des Métaux en faillite, n'a d'autre but que de provoquer une hausse exagérée de ces titres, sur lesquels il y a lieu, quant à présent, de s'abstenir complètement.

Les obligations du Crédit Foncier de Tunisie continuent à être recherchées de l'épargne qui apprécie justement les rapides progrès accomplis par cet établissement et la marche de ses opérations statutaires. Le montant des prêts effectués jusqu'à ce jour dépasse un million et demi.

Les Chemins Economiques se tiennent à 415.50.

Dernières Nouvelles

Paris, 17 juin, 2 h. » soir.

Dans l'affaire de la mélinite, les quatre accusés ont été condamnés à cinq ans de prison.

En outre, Turpin a été condamné à 2,000 francs d'amende et cinq ans de privation de ses droits civils.

Triponé, à 3,000 fr. d'amende, dix ans de privation de ses droits civils, et dix ans d'interdiction de séjour;

Fasseler, à 4,000 fr. d'amende et cinq ans de privation de ses droits civils;

Feuvert, à 200 fr. d'amende et cinq ans de privation de ses droits civils.

HAVAS.

MARCHÉS

ANGERS, 13 juin

Froment, le d.-décaltre, 4 50. — Avoine, 2 fr. — Seigle, 2 80. — Orge, 3 fr. — Pommes de terre nouvelles, 4 50. — Foin, les 1,050 kil., 105 fr. — Paille, 45 fr. — Œufs, la douz., » 90. — Beurres, la livre, 1 40. — Poulets, la couple (Beaufort et environs), 4 à 4 25. — Poulets, (Candé et environs), 3 75 à 4 fr.

SABLÉ, 15 juin

Froment (l'hect.), 23 75. — Orge, 12 50. — Avoine hiver, 10 75. — Beurres, le 1/2 kil., 4 15. — Poulets, la couple, 3 fr. — Canards, 3 25. — Œufs, la douzaine, » 80.

"LA DIAPHANE"

Poudre de Riz SARAH BERNHARDT, adoptée exclusivement par les mondaines, est incomparable pour l'Embellissement du Visage et l'Hygiène de la Peau. — Quatre parfums délicats : *Mavéchale*, *Violette*, *Héliotrope*, *Ylang* et quatre nuances différentes s'harmonisant discrètement avec tous les teints, font de cette poudre, le produit élégant par excellence.

JOURNAL DE LA SURDITÉ

Donne les DERNIERS RENSEIGNEMENTS sur tous les traitements existant en France et à l'étranger pour la guérison des maux d'oreilles. Il suffit pour le recevoir franco d'écrire à l'Administration, 112, BOULEVARD ROCHECHOUART, PARIS.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

CHOCOLAT Félix POTIN

Garanti pur cacao et sucre

30 Médailles Or, Argent et Bronze

N^o 1 Chocolat de santé le kilo 2 f. 60
2 — — qualité fine. — 3 »

Chocolats supérieurs

N^o 3 CHOCOLAT SUPÉRIEUR vanillé... le kilo 3 f. 40
4 — — surfon... — 3 60
5 — — double vanille. — 3 80
6 — — superfin... — 4 20
7 — — triple vanille. — 4 80
Chocolat sans sucre... — 5 »

Remise 3 0/0 à partir du n^o 3 par quantité de 5 kilos.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions en Touraine, aux châteaux des bords de la Loire, et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe, 95 fr.; 2^e classe, 70 fr. — Durée : 30 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours; Loches, et retour à Tours; Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 40 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

2^e itinéraire : 1^{re} classe, 60 fr.; 2^e classe, 45 fr. — Durée : 15 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours; Loches, et retour à Tours; Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans des billets aller et retour réduits de 25 0/0 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 POUR ROYAT ET LAQUEUILLE

Pendant la saison thermale, du 13 juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1^o pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de la Bourboule; 2^o pour la station de Royat, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 sur les prix calculés au Tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cour de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 40 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent auxdites places.

Ces billets doivent être demandés à l'avance. *Arts.* — Les voyageurs obtiennent, sur leur

demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont Ferrand et *vice versa*.

Billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 valables pendant 3 jours.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS SAISON 1891

BAINS de MER de L'Océan

Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 33 jours.

Pendant la saison des bains mer, du 1^{er} mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des billets aller et retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Baule, le Poulignen, Batz, le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau, Quimper (Bénodet, Fouesnant, Beg-Meil), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crezon, Morgat).

4^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 sur les prix des tarifs généraux.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement, le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà d'Auray vers Landerneau, Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé et Douarnenez aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet: Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deça.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 423 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

Études de M^e Y. JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur, et de M^e RIFFAULT, huissier à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES Par suite de saisie-exécution

Le Mardi 23 Juin 1891, à une heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, aux domicile et atelier de M. CHANTOISEAU, teinturier à Saumur, rue de la Comédie et rue de la Reine-de-Sicile,

Il sera vendu :

Vitrines, comptoirs, bureau, armoire à glace, commode, tables, table de nuit, chaises, chaudières, essoreuse, matériel de teinturerie, objets de literie, linge, batterie de cuisine, et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais. (452)

A LOUER pour la St-Jean prochaine, DÉBIT DE VIN et PENSION D'OUVRIERS, avec ÉPICERIE, rue de la Visitation, CHATEAU DE LA REINE-DE-SICILE, sur les Ponts, Saumur.

S'adresser à M. YVON FILS, rue des Écuries, à Saumur. (436)

A LOUER DE SUITE MOULIN A EAU SUR LE THOUET AVEC PRAIRIE

S'adresser à M. RUE, négociant à Saumur.

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 38 fr. la barrique.

S'adresser route de Rouen, n^o 21 bis. (143)

ENTREPOT

CIDRE de Bretagne

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

ON DEMANDE UNE DOMESTIQUE sachant faire la cuisine et le ménage.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE A ACHETER UN PETIT CHIEN BOULEDOGUE-RATTIER.

S'adresser au bureau du journal.



25 francs PAR MOIS
Ateliers de Constructions mécaniques
GUIEU, 113, Quai d'Orsay, 113, PARIS
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

Epicerie Parisienne
IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, garantie pure, 1/2 kil. 1 f. 20, le litre 2 f. 20. — Par 5 kil. : le kil. 2 f. 20; par 10 kil. : 2 fr.

VINAIGRE d'Orléans, le litre » 50
— garanti pur vin, — » 70

ALCOOL A BRULER, sans odeur, le litre 1 fr. 50.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, SAUMUR

SULFATE DE CUIVRE, GARANTI PUR
49 fr. les 100 kilos, par fût de 250 kilos.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Hôtel-Restaurant des Trois-An cres

Ancienne Maison GUERINEAU

LIGNAIS, Succ^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Diners sur commande

PRIX MODÉRÉS

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 JUIN

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	94 90	ACTIONS		Nord	1895	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	392
3 0/0 1891	94	Banque de France	4560	Orléans	1520	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	471
3 0/0 amortissable	96 20	Banque d'Escompte	470	Ouest	1060	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	474
4 1/2 1883	105 40	Comptoir national d'Escompte	590	Compagnie parisienne du Gaz	1415	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	466
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1272 50	Transatlantique	550	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	428
Oblig. 1855-60 3 0/0	550	Crédit Industriel et Commercial	595	Canal de Panama	35 50	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	466
— 1865 4 0/0	531	Crédit Lyonnais	790	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
— 1869 3 0/0	419	Crédit Mobilier	390	Autrichien 4 0/0 or	489 50	Est 3 0/0 anc. r. à 500	439
— 1871 3 0/0	412	Dépôts et Comptes courants	370	Dettes d'Egypte 6 0/0	75 25	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	449 75
— 1875 4 0/0	526	Société Générale	483 65	Extérieur 4 0/0	93 05	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	440 50
— 1876 4 0/0	526 50	Est	895	Hongrie 4 0/0 or	94	Nord 3 0/0 r. à 500	449 25
— 1886 3 0/0	409	Paris-Lyon-Méditerranée	1490	Italie 5 0/0	374	Orléans 3 0/0 r. à 500	444 50
Bons de liquidation	530	Midi	1320	Portugal 4 1/2 1888		Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	447 50
						FONDS ÉTRANGERS	
						Emprunt russe 1862 5 0/0	
						— 1889 4 0/0	
						Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	
						— 2 ^e	
						VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
						Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1891

MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,